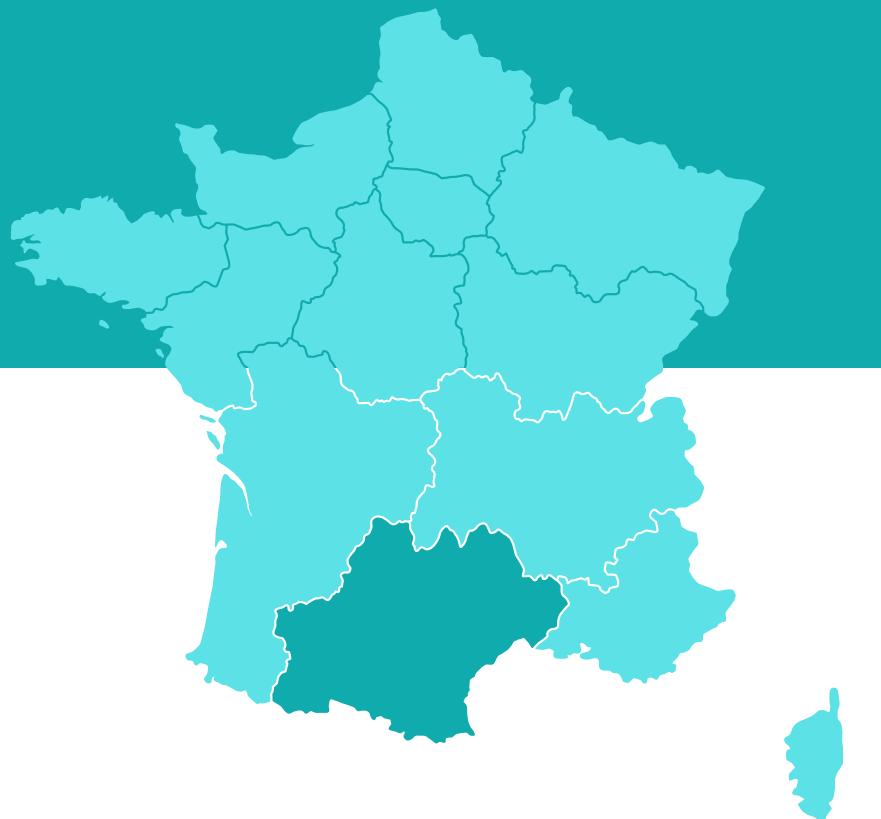


PORTRAIT

de quartiers

Alès (Gard)



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE L'OCCITANIE

CHIFFRES CLÉS [1]

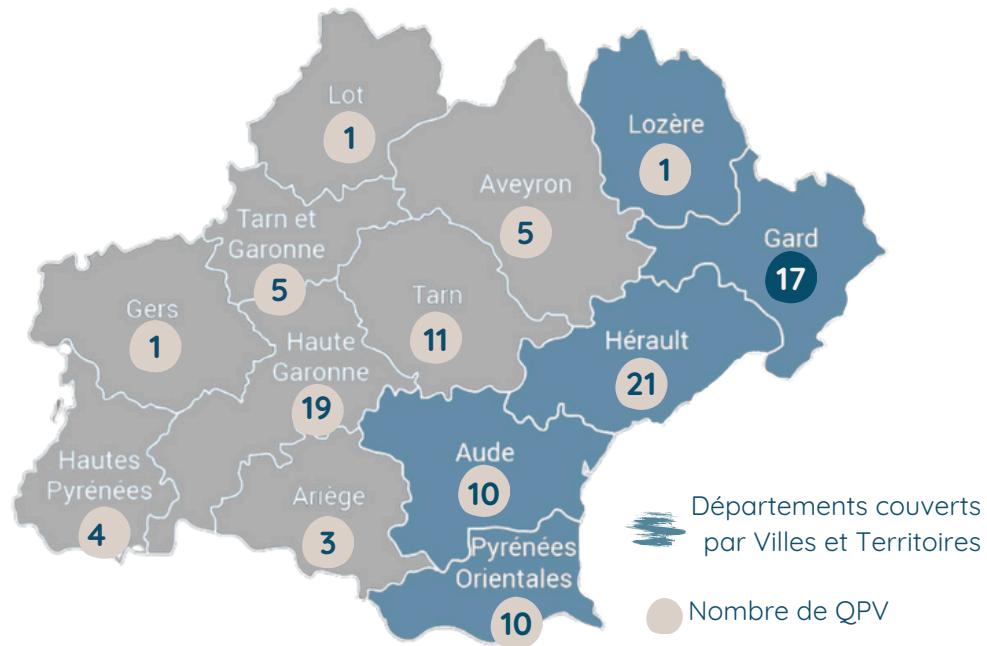
393 100 habitants

108 quartiers prioritaires

7% de la population

65 modification de périmètres

8 communes entrantes [2]



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37.3%
- Part des 75 ans et + : 7.5%
- Indice de jeunesse : 1.4
- Part des femmes : 52.2%
- Part des familles monoparentales : 33.2%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 17.3%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 36.7%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 18.2%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 17%
- Part des logements vacants : 14.9%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 29.9%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 57.8%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 18.2%



EMPLOI

- Taux de chômage : 31.8%
- Taux d'emploi : 40.9%
- Taux d'emploi des femmes : 35.3%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 22.7%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 34.5%

Sources

[1] Insee : [Données 2020](#) / [2] : En savoir + : [Site de la DREETS](#)



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DU GARD

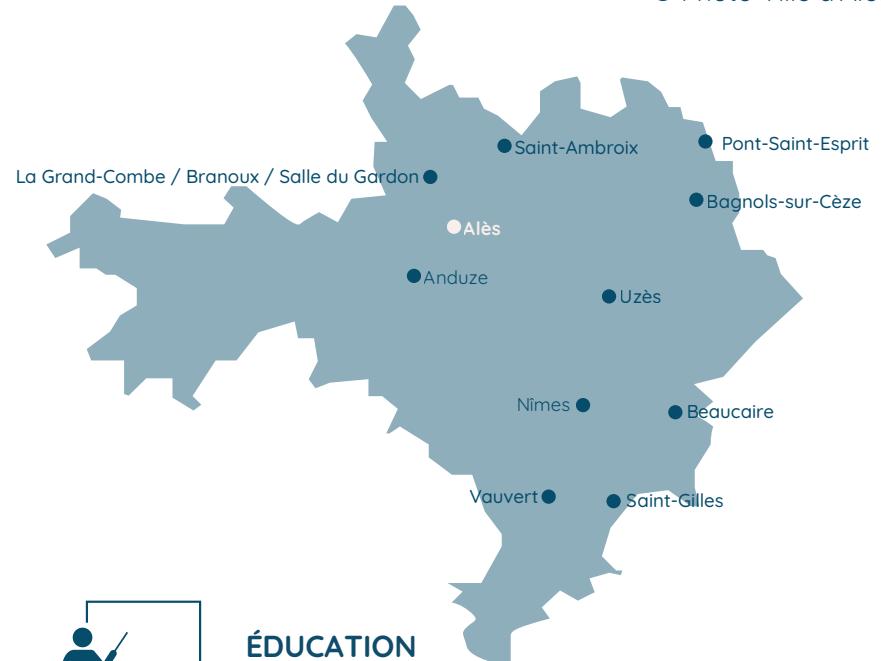
© Photo Ville d'Alès

CHIFFRES CLÉS [3]

17 quartiers prioritaires

77 683 habitants

10.3% de la population
départementale



DÉMOGRAPHIE

- Part des moins de 25 ans : 37.1%
- Indice de jeunesse : 1.3
- Part des 75 ans et + : 8.3%
- Part des femmes : 52.7%
- Part des familles monoparentales : 31.9%



ÉDUCATION

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 31.7%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 59.7%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 12.8%



LOGEMENT

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 14.6%
- Part des emménagements à moins de 2 ans : 39.3%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 15.9%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + vivant seule : 21.1%
- Part des logements vacants : 14%



EMPLOI

- Taux de chômage : 38.7%
- Taux d'emploi : 34.3%
- Taux d'emploi des femmes : 28.1%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 17.7%
- Taux d'emploi des 55/64 ans : 28.6%

Source

[3] Insee : [Données 2020](#)



LE QUARTIER D'ALÈS

UN QUARTIER PRIORITAIRE AUX CONTOURS ÉLARGIS

Sous-préfecture du Gard, située à trente minutes de Nîmes et à une heure de Montpellier, Alès est une ville dotée de nombreux commerces, du 1^{er} hôpital aux normes HQE de France, d'une scène nationale (théâtre Le Cratère) et de nombreux équipements publics de qualité (médiathèque, stades, halles de sport, centre nautique, Pôle culturel et scientifique, etc.). Alès est par ailleurs reconnue comme une des cinq portes d'entrée des Cévennes, territoire classé au Patrimoine mondial de l'Unesco.

La ville d'Alès fait partie de la communauté d'agglomération d'Alès qui recense deux autres quartiers prioritaires : Anduze, et Branoux-Les Taillades-La Grand-Combes.

Le quartier prioritaire d'Alès se décompose 6 grandes secteurs :





LE QUARTIER PRIORITAIRE

UN QPV DE TYPE “CENTRE-VILLE À POPULATION ÂGÉE” [4]

Le quartier compte parmi les 17 QPV situés dans le Gard (**77 683 habitants** soit **10.3%** de la population départementale). De profil vieillissant (notamment des femmes), il recense **14 617 habitants**, soit plus d'un tiers de la population municipale (**34.1%**). Le taux d'emploi y est faible et tout particulièrement chez les jeunes dont moins d'1 sur 5 a un emploi.

• Démographie

- Part des moins de 25 ans : 30.7%
- Part des 75 ans et + : 11%
- Indice de jeunesse : 0.9
- Part des femmes : 54.1%
- Part des familles monoparentales : 39.1%

• Emploi

- Taux de chômage : 41.2%
- Taux d'emploi : 34.8%
- Taux d'emploi des femmes : 32.3%
- Taux d'emploi des 15/24 ans : 19%
- Taux d'emploi des séniors : 32.2%

• Education

- 16/25 ans non scolarisés sans emploi : 36.6%
- Taux de scolarisation des 15/24 ans : 51.7%
- Part de la population sans diplôme : 46.4%
- Part de la population avec un diplôme BAC + 2 et + : 11.1%

• Logement

- Part des emménagements à moins de 2 ans : 15%
- Part des emménagements à 10 ans et + : 38.2%
- Part des ménages propriétaire propriétaires : 14.7%
- Part des ménage d'1 personne de 75 ans et + : 20.5%
- Part des logements vacants : 13.6%

Pauvreté

Taux de pauvreté au seuil de 60% : 49%

Source

[4] Selon la typologie proposée par l'Insee

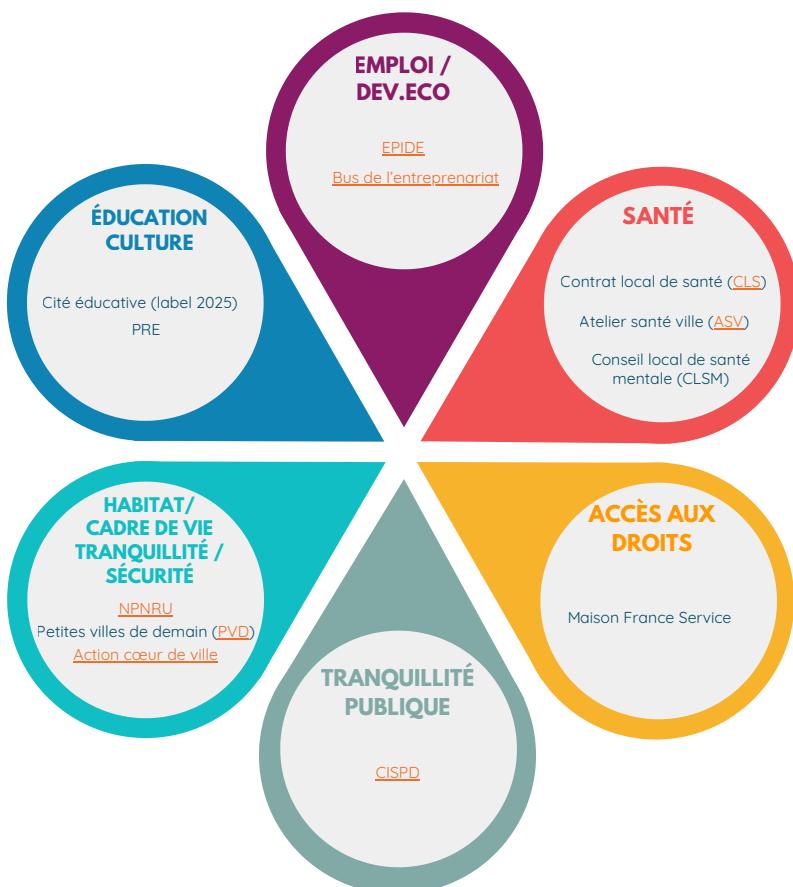
[Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté, dossier Occitanie](#), n°7, juillet 2028

DISPOSITIFS LOCAUX



LES MESURES, EXPÉRIMENTATIONS, DISPOSITIFS LOCAUX

Pour en découvrir davantage
Cliquez sur les passages soulignés



Accédez à
[la carte interactive du SIG Ville](#)

LE CONTRAT DE VILLE

GOUVERNANCE

Le contrat de ville est signé à l'échelle d'Alès Agglomération, mais il est piloté par un GIP Politique de la ville qui fonctionne à l'échelle des deux EPCI membres du groupement. En partenariat avec les collectivités, le GIP établit les diagnostics territoriaux, définit les orientations des contrats de ville, organise, anime et coordonne les dispositifs contractuels s'y référant (PRE, etc.).

La comitologie du contrat de ville s'articule autour des instances suivantes :

Le Comité de pilotage du contrat de ville
Les Comités techniques du contrat de ville
Les Comités techniques de programmation
Les groupes de travail thématiques.

Les groupes de travail thématiques pressentis font écho aux priorités repérées dans le quartier, ainsi que certains enjeux d'articulation (groupe inter-bailleurs). Le rôle de ces groupes thématiques est pluriel :

- Elaboration d'indicateurs de suivi des actions, dispositifs et politiques de droit commun mobilisables sur les territoires prioritaires
 - suivi thématique des projets de quartiers
 - Echange d'informations sur les éventuelles difficultés rencontrées par les associations ou les partenaires
 - Coordination et articulation avec les dispositifs de droit commun
 - Communication auprès des partenaires institutionnels de l'offre de service du territoire
 - Identification des problématiques émergentes et les moyens d'y répondre
- , :

LES SIGNATAIRES

Collectivités

Région
Département
Alès Agglomération
Ville d'Alès
Ville d'Anduze
Ville de la Grand-Combe
Ville des Salles du Gardon
Ville de Branoux Les Taillades

Etat

Préfecture du Gard
Procureur de la République

Autres

ARS
CAF
France travail
Education nationale
MLJ
CCI
CMA
Bailleurs (5)

LE CONTRAT DE VILLE

LES GRANDES PRIORITÉS POUR LE QUARTIER

RÉUSSITE SCOLAIRE ET ÉDUCATIVE



- Mixité sociale et culturelle au sein des établissements -
- Décrochage scolaire
- Accompagnement individuel
- Valorisation des parcours de réussite
- Ouverture culturelle et sociale
- Soutien à la parentalité

PARENTALITÉ



- Lieu d'accueil, d'écoute et d'échanges
- Soutien et accompagnement
- Participation et investissement des pères
- Accès à l'emploi des parents isolés

LIEN SOCIAL



- L'intergénérationnel, la mixité sociale et culturelle
- Promotion VRL
- Accès aux droits et au service public

ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNESSE



- Emancipation, ouverture aux autres, découverte
- Présence sociale de proximité
- Lieux de rencontres spécifiques
- Accès aux équipements sportifs et culturels
- Implication citoyenne
- VRL
- Accès à l'emploi et à la formation

HABITAT/CADRE DE VIE



- Mobilité des habitants
- Amélioration du cadre de vie
- Amélioration de la qualité des logements
- Revitalisation par le développement de l'activité économique



Consulter le
[contrat de ville](#)

CONTACTS UTILES

Politique de la ville, Blandine Zimmermann, directrice du GIP : blandine.zimmermann@gip-pvac.fr

Déléguée de préfet, Sarah CENTOFANTI : sarah.centofanti@gard.gouv.fr